



*Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)*  
*Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)*



---

## **Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS**

*Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019*

02/11/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 02Rev2

---

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.  
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

<b>Item I</b>	<b>ALLOCUTIONS DE BIENVENUE</b>	<b>Emploi du temps 05/11/19 - Matin</b>
-------------------	---------------------------------	---

<b>Item II</b>	<b>QUESTIONS ORGANISATIONNELLES</b>	<b>Emploi du temps 05/11/19 - Matin</b>
--------------------	-------------------------------------	---

<b>II -1</b>	<b>Règlement Intérieur de la Réunion des Parties à l'ACCOBAMS</b>	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
Le Président informera les participants que le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties s'applique à la présente Réunion.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article XIV</li> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
-		

<b>II-2</b>	<b>Octroi du droit de vote</b>	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
<p>A l'ouverture de la Réunion, et en raison du délai imposé par les termes de l'Accord (Article XIV), certains Pays n'ont pas encore obtenu le statut de Partie, bien que leurs instruments de ratification, d'adhésion ou d'acceptation aient déjà été déposés.</p> <p>Afin que le processus de prise de décision de la Réunion des Parties puisse tirer bénéfice de la participation active d'un nombre aussi grand que possible de Parties, il est mentionné dans le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties (Article 3, Paragraphe 3) que « les Etats ou les organisations d'intégration économique régionale qui ont ratifié, accepté ou approuvé l'Accord ou qui l'ont signé sans réserve de ratification, acceptation ou approbation, ou qui ont accédé à l'Accord, sont représentés à la Réunion des Parties et exercent leur droit de vote, même si l'Accord n'est pas encore entré en vigueur pour eux. »</p> <p>De plus, en accord avec l'Article 14.2 du Règlement Intérieur de la MOP " Les Représentants des Parties qui ont un retard de trois ans ou plus dans le versement de leur contribution à la date de la séance d'ouverture de la Réunion des Parties ne sont pas autorisés à voter. Cependant, la Réunion des Parties peut leur permettre de continuer d'exercer leur droit de vote s'il est entendu que le retard du règlement résulte de circonstances exceptionnelles."</p> <p>Concernant ces circonstances exceptionnelles, le représentant de l'Italie a demandé, lors de la MOP6, qu'une note d'analyse juridique sur "l'octroi du droit de vote" soit préparée par le Secrétariat Permanent et soumise à la MOP7. L'expert juridique de l'ACCOBAMS sera invité à présenter cette note d'analyse juridique.</p>		

Le Bureau, lors de la Quatrième Réunion du Bureau Etendu (Monaco, avril 2019), a recommandé que chaque Partie confrontée à des circonstances exceptionnelles puisse fournir au Secrétariat une lettre officielle expliquant les "circonstances exceptionnelles" qui ont entraîné le retard de paiement. Ce document sera examiné par la Réunion des Parties afin de décider si chaque Partie concernée se verra exceptionnellement accorder le droit de vote pendant la MOP7.

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note sur l'octroi du droit de vote MOP7/2019/Doc 05</li> <li>• Circonstances exceptionnelles pour obtenir le droit de vote MOP7/2019/Doc 06</li> <li>→ • Rapport du Dépositaire et statut des ratifications MOP7/2019/Doc 09Rev2</li> <li>• Octroi du droit de vote MOP7/2019/Projet Res 7.1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article XIV</li> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> </ul>
Actions	
Les Parties seront invitées à :	
<p>a) Prendre en considération la note sur l'octroi du droit de vote,</p> <p>b) Considérer les Pays pas encore Parties mais qui ont achevé le processus pour devenir Parties à l'Accord, et dont le premier jour du troisième mois après la fin des procédures n'est pas encore atteint, comme membre à part entière pour la MOP7,</p> <p>c) Examiner le document avec les lettres des Parties expliquant les « circonstances exceptionnelles » qui ont conduit au retard de paiement et décider si les Parties concernées disposeront exceptionnellement du droit de vote durant la MOP7.</p>	

II-3	Admission des observateurs
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
En application de l'Article III, paragraphe 4, de l'Accord, le Secrétariat présentera aux Parties la liste des Organisations souhaitant participer à la Réunion en tant qu'observateurs.	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste provisoire des Observateurs MOP7/2019/Doc 07Rev1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III, paragraphe 4</li> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> </ul>
Actions	
Les Parties seront invitées à admettre les observateurs.	

II-4	Élection du Bureau	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
Conformément à l'Article VI de l'Accord, les Parties seront invitées à élire le Bureau pour 2020-2022 composé du Président et des Vice-Présidents.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article VI</li> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à élire le Bureau et le nouveau Président du Bureau.		

II-5	Adoption de l'Ordre du Jour	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
L'ordre du jour provisoire sera présenté pour adoption.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda Provisoire MOP7/2019/Doc 01Rev1</li> <li>→ • Agenda Provisoire Annoté MOP7/2019/Doc 02Rev2</li> <li>→ • Liste des Documents MOP7/2019/Doc 03Rev4</li> <li>• Emploi du temps provisoire MOP7/2019/Doc 04Rev1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à revoir l'ordre du jour provisoire, proposer des changements et adopter l'ordre du jour et l'emploi du temps.		

<b>II-6</b>	<b>Établissement du Comité de vérification des pouvoirs</b>	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
Un Comité de vérification des pouvoirs sera mis en place selon les conditions établies par l'Article 4 du Règlement Intérieur de la Réunion des Parties. Le Président du Bureau invitera le Comité à se réunir et à soumettre ses conclusions ultérieurement pendant la Réunion.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à établir le Comité de vérification des pouvoirs.		

<b>Item III</b>	<b>ALLOCUTIONS D'OUVERTURE</b>	<b>Emploi du temps</b> 05/11/2019 - Matin
---------------------	--------------------------------	--

<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
Tout délégué ou observateur désirant faire une déclaration à ce point de l'ordre du jour sera invité à intervenir. Ils sont cependant encouragés à ne fournir que des allocutions écrites (en français et/ou en anglais) qui seront collectées par le Secrétariat pendant la Réunion puis annexées au rapport.		

<b>Item IV</b>	<b>RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACCORD</b>	<b>Emploi du temps</b> 05/11/2019 Matin & Après-midi
--------------------	---	--

<b>IV-1</b>	<b>Rapports Nationaux</b>	
<b>IV-1 /a</b>	<i>Synthèse des Rapports Nationaux des Parties</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Les Parties</i>		
<p>Conformément à l'Article VIII de l'Accord, chaque Partie prépare pour chaque session ordinaire de la Réunion des Parties, un rapport sur sa mise en application de l'Accord en se référant particulièrement aux mesures de conservation, à la recherche scientifique et à la surveillance continue qu'elle a entreprises. Tenant compte des rapports nationaux mis à jour via le système de rapport en ligne de l'ACCOBAMS et des questions abordées au cours des ateliers régionaux qui se sont déroulés en 2018, le Secrétariat présentera une synthèse de la mise en œuvre de l'Accord par les Parties.</p> <p>Les délégués désireux de fournir des informations supplémentaires sur les activités menées par leur pays seront invités à prendre la parole à ce point de l'ordre du jour.</p>		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse sur la mise en œuvre de l'ACCOBAMS par les Parties MOP7/2019/<b>Doc 08</b></li> <li>• Liste des Points Focaux Nationaux MOP7/2019/<b>Inf 02</b></li> <li>• Rapports Nationaux des Parties et non-Parties à l'ACCOBAMS MOP7/2019/<b>Inf 03Rev1</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article VIII</li> <li>• ACCOBAMS-MOP4/2010/Résolution 4.6</li> </ul>
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à évaluer les progrès accomplis ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord.		
<b>IV-1 /b</b>	<i>Activités des Etats de l'aire de répartition</i>	
<i>Présenté par : Les Représentants des Pays ou Organisations d'intégration économique régionale non-Partie à l'Accord</i>		
<p>Les Représentants des Pays ou Organisations d'intégration économique régionale non-Partie à l'ACCOBAMS seront invités à informer la Réunion sur leurs actions de coopération avec l'Accord, sur leurs activités dans le domaine de la conservation des cétacés au cours du triennat 2017-2019, ainsi que sur l'état d'avancement de leur procédure d'accession à l'Accord.</p>		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
-		-
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) commenter les progrès effectués sur la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS,</li> <li>b) faire des propositions pour renforcer la collaboration avec les Pays ou Organisations d'intégration économique régionale non Partie à l'Accord.</li> </ul>		

IV-2	Rapport du Dépositaire	
<i>Présenté par : Le Dépositaire de l'Accord</i>		
Le Dépositaire de l'Accord, le Gouvernement de la Principauté de Monaco, rendra compte de l'accession des nouvelles Parties à l'Accord ainsi que de l'état de ratification des Amendements pour le triennat 2017-2019.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Dépositaire et Statut des Ratifications MOP7/2019/Doc 09Rev2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article XVII</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à prendre note du rapport du Dépositaire.		

IV-3	Rapport du Bureau	
<i>Présenté par : Le Président du Bureau précédent</i>		
Conformément à l'Article VI, paragraphe 3 de l'Accord, le Bureau s'est réuni chaque année durant le triennat. En accord avec le paragraphe 4, le Président du Bureau précédent présentera un rapport sur les activités et les principales décisions du Bureau durant le triennat 2017-2019.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Bureau MOP7/2019/Doc 10</li> <li>• Report of the Eleventh Meeting of the Bureau <i>Document de Ref. : ACCOBAMS-BU11/2017/Doc15</i></li> <li>• Report of the Twelfth Meeting of the Bureau <i>Document de Ref. : ACCOBAMS-BU12/2018/Doc15</i></li> <li>• Report of the Fourth Meeting of Extended Bureau <i>Document de Ref. : ACCOBAMS-BU_EXT4/2019/Doc 11</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article VI</li> <li>• Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à prendre note du rapport du Bureau.		

IV-4	Rapport du Secrétariat	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Conformément à l'Article IV, Paragraphe 2 f), le Secrétariat de l'Accord doit « présenter à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport sur ses travaux ainsi que sur ceux des Unités de Coordination, du Bureau, du Comité scientifique et sur l'application de l'Accord en se fondant sur des informations fournies par les Parties et d'autres sources ».</p>		
<p>Le Secrétariat présentera les activités mises en œuvre au cours de la période triennale 2017-2019, les réalisations et les questions qui restent à traiter.</p>		
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Secrétariat MOP7/2019/Doc 11</li> <li>• Groupes de travail de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 13</li> <li>• Stratégie Conjointe de Coopération sur les Mesures Spatiales de Protection et de Gestion de la Biodiversité Marine entre les Secrétariats de l'ACCOBAMS, le CGPM, l'UICN-Med et le PNUE/PAM MOP7/2019/Doc 36</li> <li>• Résumés des projets sélectionnés lors de l'appel à propositions ACCOBAMS en 2018 MOP7/2019/Inf 04</li> <li>• The Tunisian Dolphin Project: population size and habitat use for bottlenose and common dolphins MOP7/2019/Inf 05</li> <li>• Identification and initial assessment of cetacean groupings in coastal waters of the north-western Black Sea, Ukrainian sector MOP7/2019/Inf 06</li> <li>• Increase the regional capacity for developing cetacean distribution and abundance studies MOP7/2019/Inf 07</li> <li>• Renforcement du réseau d'échouage des cétacés des côtes marocaines, formation à leur gestion et création d'une banque de tissus MOP7/2019/Inf 08</li> <li>• Taking of cetaceans, dolphinarium and quasi-dolphinarium: a legal analysis relating to ACCOBAMS Parties MOP7/2019/Inf 09</li> <li>• Report of the 5 days training session on photo id and databases for experts of the ACCOBAMS Area MOP7/2019/Inf 10</li> <li>• ASI progress report MOP7/2019/Inf 11</li> <li>• Preparatory study for an information management system for cetacean survey data in the ACCOBAMS Agreement area</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article IV</li> </ul>	



**MOP7/2019/Inf 12**

- Politique d'Utilisation des données de l'ASI

**MOP7/2019/Inf 13**

- Rapport d'avancement sur la mise en œuvre d'un Plan d'Action National en Algérie

**MOP7/2019/Inf 14**

- Final Report of the ACCOBAMS/GFCM Project on mitigating the negative interactions between endangered marine species and fishing activities

**MOP7/2019/Inf 15**

- Guides de bonnes pratiques pour la manipulation des animaux capturés de manière accidentelle au cours d'activités de pêche en Méditerranée

**MOP7/2019/Inf 16**

- Reports of the pilot actions supported within the framework of the ACCOBAMS/GFCM project on interactions with fisheries

**MOP7/2019/Inf 17**

- GFCM manual "Monitoring the incidental catch of vulnerable species in the Mediterranean and the Black Sea: methodology for data collection"

**MOP7/2019/Inf 18**

- Progress report of the project "Understanding Mediterranean multi-taxa bycatch of vulnerable species and testing mitigation – a collaborative approach"

**MOP7/2019/Inf 19**

- Progress report of the project "Towards solutions to interactions between fisheries and cetaceans in Moroccan and Tunisian waters"

**MOP7/2019/Inf 20**

- Report workshop "Best Practice Workshop: fostering inter-regional cooperation in underwater noise monitoring and impact assessment in waters around Europe, within the context of the European marine strategy framework directive" (ECS 2017)

**MOP7/2019/Inf 21**

- Progress report on the implementation of the ACCOBAMS certification for Highly Qualified MMOs/PAM operators

**MOP7/2019/Inf 22**

- Report of the first training to become an "ACCOBAMS Highly Qualified MMOs/PAM operators"

**MOP7/2019/Inf 23**

- Activities report regarding Quietmed project

**MOP7/2019/Inf 24**

- Progress report regarding Quietmed 2 project

**MOP7/2019/Inf 25**

- Report of the ACCOBAMS workshop on sonars and cetaceans' interactions

**MOP7/2019/Inf 26**

- Pilot Actions on marine litter monitoring in Adriatic  
MOP7/2019/Inf 27
- Report of the Joint ACCOBAMS and ASCOBANS Workshop on harmonisation of the best practices for necropsy of cetaceans and for the development of diagnostic frameworks  
MOP7/2019/Inf 28
- Report of the joint ACCOBAMS/ASCOBANS/ECS/SPA-RAC Workshop on Marine Debris and Cetacean Stranding (ECS 2018)  
MOP7/2019/Inf 29
- Report workshop “Inputs to the ACCOBAMS ongoing effort to map human threats on cetaceans in the Mediterranean and Black Seas” (ECS 2017)  
MOP7/2019/Inf 30
- Towards understanding the overlap of selected threats and Important Marine Mammal Areas (IMMAs) across the Mediterranean Sea (ECS 2018)  
MOP7/2019/Inf 31
- Rapport de la cinquième Conférence sur les Aires Marines Protégées pour les Mammifères Marins (*si disponible avant la MOP7*)  
MOP7/2019/Inf 32
- Rapport de la Quatrième Conférence sur la Conservation des Cétacés dans les Pays du Sud de la Méditerranée  
MOP7/2019/Inf 41
- Guide technique sur le registre régional de l’ACCOBAMS sur le bruit impulsif  
MOP7/2019/Inf 42
- Identification of entities involved in cetacean strandings networks and building a searchable metadata bank on cetacean strandings in ACCOBAMS Area  
MOP7/2019/Inf 43
- Searchable metadata on cetaceans’ tissue banks in ACCOBAMS Area  
MOP7/2019/Inf 44
- Guide relatif aux rôles et responsabilités des Points Focaux Nationaux de l’ACCOBAMS  
MOP7/2019/Inf 45
- • Report of the Joint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS Noise Working Group (Joint NWG) presented to the 23rd ASCOBANS Advisory Committee Meeting  
MOP7/2019/Inf 46
- • Report from the Joint ACCOBAMS/ASCOBANS Working Group on the Marine Strategy Framework Directive (MSFD) to the 7th Meeting of the Parties to ACCOBAMS  
MOP7/2019/Inf 47

#### Actions

Les Parties seront invitées à prendre note des documents d’information et à commenter le rapport du Secrétariat.

IV-5	Rapport du Comité Scientifique	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>		
<p>Conformément à l'Article VII, Paragraphe 3 f) de l'Accord, le Comité Scientifique doit préparer pour chaque session de la Réunion des Parties un rapport de ses activités. Le Président du Comité Scientifique présentera un document (i) résumant les activités du Comité scientifique, (ii) présentant des recommandations issues de la Douzième Réunion du Comité Scientifique et (iii) présentant toute autre question d'importance pour la mise en œuvre de l'ACCOBAMS. Les projets de Résolutions relatives aux questions scientifiques ont été rédigés sur la base de ces recommandations.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Président du Comité Scientifique et Recommandations MOP7/2019/Doc 12</li> <li>• Groupes de travail de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 13</li> <li>• ACCOBAMS Survey Initiative - Technical report of the Mediterranean and Black Sea surveys MOP7/2019/Inf 33</li> <li>• Report IWC/IUCN/ACCOBAMS Workshop on ship strikes and recommendations MOP7/2019/Inf 34</li> <li>• Report of the Eleventh Meeting of the ACCOBAMS Scientific Committee <i>Document de Ref. : ACCOBAMS-SC11/2017/Doc25</i></li> <li>• Report of the Twelfth Meeting of the ACCOBAMS Scientific Committee <i>Document de Ref. : ACCOBAMS-SC12/2018/Doc35</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article VII</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p> <p>Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Président du Comité Scientifique.</p>		

IV-6	Rapport des Unités de Coordinations sous régionales	
<i>Présenté par : Les Unités de Coordinations sous régionales</i>		
<p>Conformément à l'Article V de l'Accord, les Unités de Coordination Sous Régionales présenteront leurs activités réalisées au cours du triennat 2017-2019.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'Unité de Coordination Sous-Régionale pour la mer Noire incluant les activités des Pays non-Parties MOP7/2019/Doc 14</li> <li>• Rapport de l'Unité de Coordination Sous-Régionale pour la Méditerranée incluant les activités des Pays non-Parties MOP7/2019/Doc 15</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article V</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p> <p>Les Parties seront invitées à prendre note des rapports des Unités de Coordination Sous Régionales.</p>		

IV-7	Rapport du Comité de Suivi des Obligations	
<i>Présenté par : Le Président du Comité de Suivi des Obligations</i>		
<p>La Deuxième Réunion du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS a eu lieu à Monaco, les 5 et 6 mars 2018. Le Président du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS présentera les principales considérations et recommandations issues de cette Réunion.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Comité de suivi des Obligations de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 16</li> <li>→ • Response from Portugal regarding OceanCare submission to the ACCOBAMS Follow-Up Procedure (document non disponible en français) MOP7/2019/Doc 38</li> <li>• Report of the Second Meeting of the ACCOBAMS Follow-up Committee <i>Document de Ref. : ACCOBAMS-FC2/2018/Doc 14</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.4</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.8</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
<p>Les Parties seront invitées à prendre note du rapport du Comité de Suivi des Obligations et à examiner les recommandations issues de la Réunion. Ils seront également invités à examiner les prochaines étapes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En ce qui concerne la communication d'OceanCare sur l'évaluation et le contrôle par le Portugal des activités d'exploration pétrolière dans les bassins de l'Algarve et de l'Alentejo</li> <li>• En ce qui concerne la communication d'OceanCare sur la défaillance de la mise en œuvre du Plan de Conservation pour les dauphins communs de Méditerranée par l'Albanie, l'Algérie, la Croatie, Chypre, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Liban, la Libye, Malte, Monaco, le Monténégro, le Maroc, la Slovénie, la Syrie, la Tunisie.</li> </ul>		

IV-8	Rapport des Partenaires de l'ACCOBAMS	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Conformément au Point 3 des Règles et Obligations inclus dans la Résolution 4.20, les Partenaires de l'ACCOBAMS doivent rendre compte des activités entreprises au cours du triennat 2017-2019.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ • Synthèse des rapports des Partenaires de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 17Rev1</li> <li>• List of ACCOBAMS Partners MOP7/2019/Inf 35</li> <li>→ • ACCOBAMS Partners reports MOP7/2019/Inf 36Rev1</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p>	
<b>Actions</b>		

Les Parties seront invitées à prendre note des rapports.

IV-9	Questions budgétaires	
IV-9a	<i>Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et aux contributions extérieures pour 2017-2019</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat rendra compte des recettes et des dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial pour le triennat 2017-2019.		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fond d'affectation spécial et aux contributions extérieures pour 2017-2019 MOP7/2019/Doc 18</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article IX</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.6</li> </ul>
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à revoir et à approuver le rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et aux contributions extérieures pour 2017-2019.		
IV-9b	<i>Rapport sur le Fonds Additionnel de Conservation</i>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat présentera un rapport sur l'exécution du budget relatif au Fonds Additionnel de Conservation pour le triennat 2017-2019. Le Secrétariat présentera également brièvement les projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation.		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds Additionnel de Conservation pour 2017-2019 MOP7/2019/Doc 19</li> <li>• Résumés des projets sélectionnés lors de l'appel à propositions ACCOBAMS en 2018 MOP7/2019/Inf 04</li> <li>• The Tunisian Dolphin Project: population size and habitat use for bottlenose and common dolphins MOP7/2019/Inf 05</li> <li>• Identification and initial assessment of cetacean groupings in coastal waters of the north-western Black Sea, Ukrainian sector MOP7/2019/Inf 06</li> <li>• Increase the regional capacity for developing cetacean distribution and abundance studies MOP7/2019/Inf 07</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article IX,</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Résolution 3.6</li> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.5</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.6</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du réseau d'échouage des cétacés des côtes marocaines, formation à leur gestion et création d'une banque de tissus MOP7/2019/Inf 08</li> </ul>	
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à revoir et à approuver les comptes et à prendre note des rapports.	
<b>IV-9c</b>	<i>Rapport du Censeur</i>
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
Le Secrétariat présentera le rapport du Censeur pour le triennat 2017-2019.	
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du Censeur MOP7/2019/Doc 20Rev1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Article III</li> <li>ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.6</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à prendre note des rapports du Censeur pour le triennat 2017-2019.	

<b>Item V</b>	<b>RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS</b>	<b>Emploi du temps</b> 05/11/2019 - Après-midi
-------------------	---	---

<i>Présenté par : Le Comité de vérification des pouvoirs</i>	
Le Comité de vérification des pouvoirs informera la Réunion sur l'état d'avancement de son travail.	
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlement Intérieur de la Réunion des Parties</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à prendre note du rapport.	

<b>Item VI</b>	<b>DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET BUDGETAIRES</b>	<b>Emploi du temps</b> 06/11/2019 Matin & Après-midi
--------------------	--	--

<b>VI-1</b>	<b>Structure et Personnel du Secrétariat Permanent</b>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Président du Bureau</i>		
<p>Le Secrétariat présentera les documents pertinents concernant la Structure et le Personnel du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, sur la base des dispositions de la Résolution 6.3 qui chargeait le Secrétaire Exécutif de :</p> <p>(i) charger un consultant spécialisé d'effectuer une évaluation fonctionnelle des besoins en personnel du Secrétariat et des coûts et dépenses connexes</p> <p>(ii) élaborer une proposition sur la structure du Secrétariat Permanent, sur la base des résultats et recommandations de l'évaluation fonctionnelle et en consultation avec le Pays Hôte et le Bureau.</p> <p>Le projet de Résolution sur la Structure Fonctionnelle et le Personnel du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a été préparé sur la base des commentaires reçus des différentes consultations avec les Points Focaux Nationaux, et des Membres du Bureau lors de leur 12<sup>ème</sup> Réunion.</p>		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note explicative du projet de Résolution 7.2 « Structure et Personnel du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS » MOP7/2019/Doc 21</li> <li>• Profil de poste du Secrétaire Exécutif et échelle de salaires MOP7/2019/Doc 22</li> <li>• Profils des postes du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS autres que Secrétaire Exécutif et grilles de rémunération MOP7/2019/Doc 23</li> <li>• Structure fonctionnelle et Personnel du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Projet Res 7.2</li> <li>• Rapport de l'évaluation fonctionnelle du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Inf 37</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article IV</li> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.6</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.3</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à :		
<p>a) Prendre note du Rapport de l'évaluation fonctionnelle du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS</p> <p>b) Commenter les documents concernant (i) la note explicative sur le projet de Résolution 7.2 « Structure et Personnel de l'ACCOBAMS », (ii) le profil et l'échelle des salaires du Secrétaire Exécutif, (iii) les profils de postes du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS autres que celui du Secrétaire Exécutif et les grilles de rémunération</p> <p>c) Adopter la Résolution 7.2 relative à la « Structure et Personnel du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS ».</p>		

VI-2	Procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif	
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Président du Bureau</i>		
<p>Le Secrétariat présentera une procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif. En effet, suite à l'adoption de la Résolution ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.3, les Parties ont chargé le Bureau de traiter la question des procédures de recrutement du Secrétaire Exécutif à titre prioritaire et en consultation avec le Pays Hôte. Le projet de Résolution sur la procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif a été préparé sur la base des commentaires reçus lors de la consultation avec les Points Focaux Nationaux et des Membres du Bureau lors de leur 12<sup>ème</sup> Réunion.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif MOP7/2019/Projet Res 7.3</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article IV</li> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.6</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.3</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p> <p>Les Parties seront invitées à adopter la Résolution 7.3 concernant la procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif.</p>		

VI-3	Stratégie de l'ACCOBAMS	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Le Secrétariat présentera un projet de Résolution concernant la Stratégie de l'ACCOBAMS. Conformément à la Stratégie de l'ACCOBAMS adoptée en 2013 par la MOP5, l'évaluation à mi-parcours de l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS devrait être réalisée en 2018/2019. Dans ce contexte, à la suite d'un appel à consultants lancé par le Secrétariat Permanent, M. Alain Jeudy de Grissac a été engagé pour entreprendre l'évaluation du niveau d'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS 2014-2025. Le premier rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS 2014-2025 a été distribué à tous les Points Focaux début 2019. Compte tenu des écarts entre les informations contenues dans les rapports nationaux et les exigences de la Stratégie, il apparaît nécessaire de revoir la Stratégie en redéfinissant les responsabilités de chaque élément constitutif de l'ACCOBAMS.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Note explicative du projet de Résolution 7.4 « Stratégie de l'ACCOBAMS » MOP7/2019/Doc 34</li> <li>• Stratégie de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Projet Res 7.4</li> <li>• Report on the evaluation of the effectiveness of the ACCOBAMS Strategy 2014-2025 MOP7/2019/Inf 38</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.1</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p> <p>Les Parties seront invitées à :</p> <p>a) Prendre note du Rapport sur la Stratégie de l'ACCOBAMS à moyen terme</p> <p>b) Commenter la note explicative sur le projet de Résolution 7.4 « Stratégie de l'ACCOBAMS ».</p> <p>c) Adopter la Résolution 7.4 relative à la « Stratégie de l'ACCOBAMS ».</p>		



VI-4	Stratégie de financement de l'ACCOBAMS	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Un objectif spécifique de la Stratégie de l'ACCOBAMS 2014-2025 est d'« assurer un financement adéquat, en particulier pour les activités de conservation » et prévoit en particulier l'élaboration d'une Stratégie de financement de l'ACCOBAMS. Après la présentation à la MOP6 d'un aperçu des opportunités de financement dans la région, et comme prévu par le Programme de travail de l'ACCOBAMS 2017-2019 (Résolution 6.5), le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a élaboré un projet de Stratégie de financement de l'ACCOBAMS en vue de sa présentation à MOP7.</p> <p>Un avant-projet a été présenté à la Onzième Réunion du Bureau de l'ACCOBAMS (Monaco, 14-15 décembre 2017) pour orientation sur le format et le contenu. Après examen du Bureau, l'avant-projet a également été présenté aux représentants nationaux lors de la Quatrième Session des Ateliers Régionaux de l'ACCOBAMS (Tunis, 7-12 mai 2018) et a à nouveau été développé.</p> <p>La Stratégie de Financement de l'ACCOBAMS a été élaborée pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'ACCOBAMS en établissant un cadre général pour la mobilisation des ressources.</p>		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de Financement de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Projet Res 7.5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.1</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à commenter la proposition et à adopter la Résolution 7.5 sur la « Stratégie de financement de l'ACCOBAMS ».		

VI-5	Programme de Travail et Budget pour le triennat 2020-2022	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Ce projet de Résolution fusionne le budget et le Programme de Travail en une seule Résolution, comme demandé par les Parties au cours de la MOP6 dans la Résolution 6.5.</p> <p>Le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a présenté le nouveau format proposé pour le Programme de Travail 2020-2022. Le Programme de Travail proposé pour 2020-2022 tient compte des priorités nationales et se fonde sur le format approuvé par les Parties lors des ateliers régionaux de mai 2018.</p> <p>Pour chaque action, le Secrétariat Permanent a indiqué le budget total. Les fonds garantis (contributions ordinaires, contributions volontaires ou financements extérieurs) et les contributions volontaires supplémentaires requises ou les financements extérieurs seront également précisés.</p> <p>Deux scénarios budgétaires mettant en œuvre la structure fonctionnelle du Secrétariat Permanent ont été proposés pour le triennat 2020-2022. Le seul changement dans ces options est le budget consacré aux actions de conservation.</p> <p>Concernant le mécanisme présenté dans le cadre de ces scénarios budgétaires, il convient de noter qu'une nouvelle approche budgétaire a été envisagée par rapport à ce qui a été utilisé jusqu'à présent, qui applique des pourcentages au lieu de fixer des montants pour les contributions ordinaires minimales nécessitant des négociations périodiques à la Réunion des Parties. Ce mécanisme novateur permettrait de répartir équitablement l'impact financier entre les Parties de toute augmentation budgétaire, en particulier à la lumière de la mise en place d'une structure fonctionnelle pour le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS qui inclurait des échelles de salaire du personnel.</p>		

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note explicative sur le projet de budget 2020- 2022 MOP7/2019/<b>Doc 24</b></li> <li>• Programme de Travail et Budget pour le triennat 2020-2022 MOP7/2019/<b>Projet Res 7.6</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article IV</li> <li>• Article VII</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) prendre note de la note explicative sur le projet de budget 2020-2022</li> <li>b) examiner le projet de Résolution 7.6 « Programme de travail et Budget pour le triennat 2020-2022 » et adopter le budget et le Programme de Travail de l'ACCOBAMS pour le triennat 2020-2022.</li> </ul>	

VI-6	Comité Scientifique
<i>Présenté par : Le Secrétariat / Le Président du Bureau</i>	
<p>Le Président du Bureau présentera le projet de Résolution concernant le Comité Scientifique, tenant compte du fonctionnement du Comité Scientifique durant le triennat 2017-2019.</p> <p>Un document avec des experts nommés par la CIESM et l'UICN et des représentants de la CMS, de l'ECS et de la CBI pour le Comité scientifique sera également présenté, ainsi qu'un document avec des panels d'experts régionaux pour le Comité Scientifique.</p> <p>Durant le triennat 2020-2022, la Présidence du Comité Scientifique sera assurée par un expert de la CIESM. La vice-Présidence sera assurée par un expert de l'UICN.</p>	
Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des experts nommés par la CIESM et l'UICN pour le Comité Scientifique et des représentants de la CMS, l'ECS et la CBI au Comité Scientifique MOP7/2019/<b>Doc 25</b></li> <li>• Panels d'experts régionaux pour le Comité Scientifique MOP7/2019/<b>Doc 26</b></li> <li>• Comité Scientifique MOP7/2019/<b>Projet Res 7.7Rev1</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• Article VII</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.7</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Accueillir les experts désignés par la CIESM et par l'UICN, ainsi que la désignation d'un de leurs experts pour seconder le Secrétariat dans la préparation de la première réunion du Comité Scientifique du triennat,</li> <li>b) Accueillir les représentants de l'ECS, de la CBI et du Conseil Scientifique de la CMS,</li> <li>c) Nommer quatre représentants régionaux, sur la base de la liste d'experts reçus par le Secrétariat et sur les critères présentés en annexe du projet de Résolution,</li> <li>d) Commenter et adopter la Résolution 7.7 concernant le Comité Scientifique.</li> </ul>	

VI-7	Comité de Suivi des Obligations dans le cadre de l'ACCOBAMS	
<i>Présenté par : Le Président du Comité de Suivi des Obligations</i>		
<p>Conformément à la procédure établie dans l'article 18 du Règlement Intérieur de la Réunion des Parties, et sur la base du fonctionnement de l'actuel Comité de Suivi des Obligations, le Président du Comité de Suivi des Obligations présentera un document avec des panels d'experts des Parties et des Partenaires, candidats pour devenir membres du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS.</p> <p>Un des membres et un membre suppléant sont élus à bulletin secret par les Parties à partir d'une liste de candidats, chaque Partie nominant un seul candidat. L'un des membres et un membre suppléant sont élus à bulletin secret par les Partenaires de l'ACCOBAMS sur une liste de candidats désignés par chacun d'entre eux. Les membres suppléants sont les candidats qui suivent immédiatement, dans l'ordre du nombre de votes obtenus, les membres élus par les Parties et les membres élus par les Partenaires de l'ACCOBAMS.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panels d'experts pour le Comité de Suivi des Obligations MOP7/2019/Doc 27</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article III</li> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.4</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Resolution 6.8</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
<p>Les Parties et les Partenaires de l'ACCOBAMS seront invités à élire par bulletin secret les membres et les suppléants du Comité de suivi des obligations en se basant sur la liste d'experts et <i>curricula vitae</i> reçus par le Secrétariat.</p>		

VI-8	Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour les projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
<p>Conformément à une décision de la Quatrième Réunion du Bureau Etendu de l'ACCOBAMS, le Secrétariat présentera une proposition d'amendements à la procédure d'appel à propositions ACCOBAMS telle qu'adoptée dans la Résolution 5.5. Les amendements proposés visaient à clarifier la procédure et à corriger certaines lacunes et faiblesses apparues lors du dernier cycle de l'appel à propositions. Le Secrétariat soulèvera également la nécessité de mettre à jour la Résolution 3.6 concernant la procédure à suivre pour les projets soumis à un appui institutionnel (par le biais d'une lettre d'appui du Secrétariat).</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour les projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation MOP7/2019/Projet Res 7.8</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article IX</li> <li>• ACCOBAMS-MOP1/2002/Resolution 1.7</li> <li>• ACCOBAMS-MOP2/2004/Resolution 2.4</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Resolution 3.6</li> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Resolution 5.5</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
<p style="text-align: center;">Les Parties seront invitées à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) commenter la proposition et adopter la Résolution 7.8 concernant la « Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour les projets à financés par le Fonds Additionnel de Conservation »,</li> <li>b) charger le Secrétariat de préparer, en collaboration avec le Comité Scientifique, une proposition de modification de la Résolution 3.6 sur la procédure à suivre pour les projets soumis pour soutien institutionnel, en vue de sa présentation à la MOP8.</li> </ol>		

VI-9	<b>Partenaires de l'ACCOBAMS</b>	
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
L'objectif du projet de Résolution est de clarifier le statut des partenaires de l'ACCOBAMS et leurs engagements. Le Secrétariat présentera les nouvelles demandes de Partenariats.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle demande de partenariat ACCOBAMS MOP7/2019/Doc <b>37</b></li> <li>• Partenaires de l'ACCOBAMS MOP7/2019/<b>Projet Res 7.9</b></li> <li>• List of ACCOBAMS Partners MOP7/2019/<b>Inf 35</b></li> <li>• ACCOBAMS Partners reports MOP7/2019/<b>Inf 36Rev1</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACCOBAMS-MOP4/2010/Résolution 4.20</li> </ul>	
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à :		
a) examiner la demande de partenariat soumise à approbation, b) adopter la Résolution 7.9 concernant les « Partenaires de l'ACCOBAMS ».		

<i>Item VII</i>	<b>MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD : DISPOSITIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	<b>Emploi du temps</b> <i>06/11/2019 Après-midi 07/11/2019 Matin &amp; Après-midi</i>

VII-1	<b>Estimation des populations de cétacés et leur répartition</b>	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique / Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat présentera les principales réalisations des campagnes de suivis de 2018 et 2019 menées en Méditerranée et en mer Noire, y compris les questions relatives à la gestion et à l'utilisation des données collectées. Le Président du Comité scientifique présentera le projet de Résolution visant à (i) capitaliser sur l'ACCOBAMS Survey Initiative et (ii) à améliorer les efforts de suivi de la répartition et de l'abondance des cétacés dans la zone de l'Accord.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le suivi et l'évaluation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS MOP7/2019/<b>Projet Res 7.10</b></li> <li>• ASI progress report MOP7/2019/<b>Inf 11</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2 : Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.13</li> </ul>	

- Preparatory study for an information management system for cetacean survey data in the ACCOBAMS Agreement area  
MOP7/2019/Inf 12
- ACCOBAMS Survey Initiative Data Policy  
MOP7/2019/Inf 13
- ACCOBAMS Survey Initiative - Technical reports of the Mediterranean and Black Sea surveys  
MOP7/2019/Inf 33

#### Actions

Les Parties seront invitées à :

- prendre note des documents,
- commenter et adopter la Résolution 7.10 relative à « Améliorer le suivi et l'évaluation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ».

VII-2	Suivi du statut de conservation des espèces de cétacés	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique / Le Secrétariat</i>		
<p>Au cours de la MOP6, les Parties ont adopté une résolution sur les « Plans de conservation et de gestion des espèces » (CMP) afin de gérer les activités humaines affectant les cétacés en mer Méditerranée, dans le but de maintenir un état de conservation favorable dans l'ensemble de leur aire de répartition historique, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles.</p> <p>Dans ce contexte, le Président du Comité Scientifique présentera le rapport d'activité de quatre CMP en cours d'élaboration (rorqual commun, dauphin de Risso, dauphin commun et grand dauphin).</p> <p>Une évaluation de l'état de conservation des cétacés selon l'UICN dans la zone de l'ACCOBAMS sera présentée par le Président du Comité Scientifique qui présentera également un document contenant une réévaluation du statut de l'UICN des orques dans le détroit de Gibraltar, conformément à la Résolution 6.15 qui demandait au Secrétariat Permanent et au Comité Scientifique de se concerter avec les premiers évaluateurs afin de réévaluer le statut des orques et de soumettre cette nouvelle proposition aux évaluateurs pertinents, pour considération.</p>		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Statut de Conservation des cétacés dans la région de l'ACCOBAMS ACCOBAMSMOP7/2019/Doc 28</li> <li>• Progress report regarding species Conservation Management Plans (CMP) in ACCOBAMS MOP7/2019/Inf 39</li> <li>• Re-assessment of the IUCN Status of killer whales in the Strait of Gibraltar MOP7/2019/Inf 40</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2: Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.21</li> <li>• ACCOBAMS-MOP2/2004/Résolution 2.22</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Résolution 3.19</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.15</li> </ul>
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à prendre note des documents.		

VII-3	Interactions entre les activités de pêche / d'aquaculture et les cétacés	
<i>Présenté par : Le Task Manager sur les Interactions avec les Pêches du Comité Scientifique / Le Secrétariat</i>		
Le Secrétariat informera la Réunion de la création du groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les captures accidentelles (JBWG).		
Le Secrétariat et le Task Manager sur les Interactions avec les Pêches et co-président du JBWG présenteront également :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'état d'avancement des travaux entrepris dans le cadre du JBWG</li> <li>- Les progrès accomplis pour résoudre les problèmes d'interactions entre les activités de pêche et les cétacés et certains des résultats obtenus.</li> </ul>		
Le Task Manager sur les Interactions avec les Pêches présentera le projet de Résolution sur les interactions entre les cétacés et les activités de pêche / aquaculture, répondant au besoin (i) d'examiner les moyens de réduire de manière significative les niveaux de capture accidentelle de cétacés et (ii) de mener des études socio-économiques sur l'étendue de la déprédation causée par les cétacés, afin d'élaborer des mesures d'atténuation susceptibles de contribuer à prévenir des actions de représailles des pêcheurs. Le projet de Résolution encourage également la poursuite des initiatives entreprises au cours de la période triennale 2017-2019, notamment en collaboration avec d'autres organisations pertinentes.		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de travail de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 13</li> <li>• Revue des taux de captures accidentelles de cétacés en Méditerranée et en mer Noire MOP7/2019/Doc 29</li> <li>• Techniques d'atténuation pour espèces protégées MOP7/2019/Doc 30</li> <li>• Interactions entre les activités de pêche et les cétacés MOP7/2019/Projet Res 7.11</li> <li>• Final Report of the ACCOBAMS/GFCM Project on mitigating the negative interactions between threatened marine species and fishing activities MOP7/2019/Inf 15</li> <li>• Guides de bonnes pratiques pour la manipulation des animaux capturés de manière accidentelle au cours d'activités de pêche en Méditerranée MOP7/2019/Inf 16</li> <li>• Reports of the pilot actions supported within the framework of the ACCOBAMS/GFCM project on interactions with fisheries MOP7/2019/Inf 17</li> <li>• GFCM manual "Monitoring the incidental catch of vulnerable species in the Mediterranean and the Black Sea: methodology for data collection" MOP7/2019/Inf 18</li> <li>• Progress report of the project "Understanding Mediterranean multi-taxa bycatch of vulnerable species and testing mitigation – a collaborative approach"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2 : Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP2/2004/Résolution 2.12</li> <li>• ACCOBAMS-MOP2/2004/Résolution 2.13</li> <li>• ACCOBAMS-MOP2/2004/Résolution 2.21</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Résolution A/3.1</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Résolution 3.8</li> <li>• ACCOBAMS-MOP4/2010/Résolution 4.9</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.16</li> </ul>	

<p>MOP7/2019/Inf 19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Progress report of the project “Towards solutions to interactions between fisheries and cetaceans in Moroccan and Tunisian waters”</li> </ul> <p>MOP7/2019/Inf 20</p>	
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à :	
<p>a) prendre note des documents</p> <p>b) commenter et adopter la Résolution 7.11 relative aux “Interactions entre les cétacés et les pêches ”</p>	

VII-4	Collisions
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>	
<p>Le Président du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS présentera un projet de Résolution sur les collisions avec les navires. L'objectif principal de ce projet de Résolution est de souligner que la priorité absolue doit être donnée à la collecte et au rapportage de données susceptibles de contribuer au développement de mesures d'atténuation, en particulier dans les zones à haut risque de collision avec des navires en Méditerranée.</p> <p>Il est également recommandé (i) d'entreprendre une évaluation scientifique de l'efficacité des outils de prévention et d'atténuation des collisions avec les navires et (ii) de renforcer la collaboration de l'ACCOBAMS avec d'autres organisations pertinentes dans ce domaine, en tenant notamment compte des recommandations de l'« atelier conjoint CBI-UICN-ACCOBAMS sur la manière dont les données et le processus utilisés pour identifier les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) peuvent aider à identifier les zones à haut risque de collision avec des navires » (6-7 avril 2018, Messinia, Grèce).</p>	
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collisions MOP7/2019/Projet Res 7.12</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annexe 2 : Plan de Conservation</li> <li>ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.11</li> <li>ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.19</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à commenter et adopter la Résolution 7.12 sur les Collisions.	

VII-5	Bruit sous-marin d'origine anthropique
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique / Le Secrétariat</i>	
<p>Le Secrétariat et le représentant du Groupe de travail conjoint CMS / ACCOBAMS / ASCOBANS (JN WG) présenteront les progrès accomplis dans les travaux menés dans le cadre du JN WG, ainsi que tous les travaux entrepris sur cette question au cours de la période triennale, en particulier grâce à la participation de l'ACCOBAMS à 2 projets européens : QuietMed et QuietMed2.</p> <p>Le guide méthodologique actualisé sur les mesures d'atténuation du bruit sous-marin et la vue d'ensemble des « hotspots » de bruit dans la zone de l'ACCOBAMS seront également présentés.</p>	

Le Président du Comité Scientifique présentera ensuite un projet de Résolution sur le Bruit d'origine anthropique, dont l'objectif est de proposer aux Parties des mesures pour mieux gérer les activités humaines génératrices de bruit pouvant affecter les cétacés. Cela permettra de poursuivre les travaux conduits par l'ACCOBAMS au cours de la période triennale 2017-2019, notamment en renforçant la collaboration sur cette question avec d'autres Secrétariats d'Organisations Internationales et d'Accords tels que ceux de la famille CMS, la CE, OSPAR, le CIEM, la Convention de Barcelone, la Convention de Bucarest, la CDB, la CBI, l'OTAN et avec les ONG internationales concernées. Les Parties sont encouragées à contribuer, en particulier, au registre régional de l'ACCOBAMS des sources de bruit impulsif dans la zone de l'ACCOBAMS et à accorder les permis pour les activités menées dans leur zone nationale, en priorité aux entreprises industrielles qui emploient des MMO Opérateurs / PAM Hautement Qualifiés de l'ACCOBAMS.

Le rapport de l'atelier de l'ACCOBAMS sur les interactions entre sonars et cétacés sera présenté et le Président du groupe de travail sur les MMO sera invité à présenter le rapport d'avancement sur les MMO / PAM ainsi que le rapport de la première formation pour devenir un «MMO / Opérateur PAM Hautement Qualifié de l'ACCOBAMS » organisée par l'ACCOBAMS.

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de travail de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 13</li> <li>• Guide méthodologique : Orientations pour la mise en place de mesures d'atténuation de l'impact du bruit sous-marin MOP7/2019/Doc 31</li> <li>• Vue d'ensemble des « hotspots » de bruit dans la zone de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Doc 32 <b>Non disponible. Sera présenté au CS13</b></li> <li>• Bruit d'origine anthropique MOP7/2019/Projet Res 7.13</li> <li>• Report of the workshop "Best Practice Workshop: fostering inter-regional cooperation in underwater noise monitoring and impact assessment in waters around Europe, within the context of the European marine strategy framework directive" (ECS 2017) MOP7/2019/Inf 21</li> <li>• Progress report on the implementation of the ACCOBAMS certification for Highly Qualified MMOs/PAM operators MOP7/2019/Inf22</li> <li>• Report of the first training to become an "ACCOBAMS Highly Qualified MMOs/PAM operators" MOP7/2019/Inf23</li> <li>• Activities report regarding Quietmed project MOP7/2019/Inf24</li> <li>• Progress report regarding Quietmed 2 project MOP7/2019/Inf25</li> <li>• Report of the ACCOBAMS workshop on sonars and cetaceans' interactions MOP7/2019/Inf26</li> <li>• Technical guide on the ACCOBAMS regional register for impulsive noise MOP7/2019/Inf42</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2 : Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Résolution 3.10</li> <li>• ACCOBAMS-MOP4/2010/Résolution 4.17</li> <li>• ACCOBAMS-MOP5/2013/Résolution 5.15</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.17</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.18</li> </ul>



- Report of the Joint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS Noise Working Group (Joint NWG) presented to the 23rd ASCOBANS Advisory Committee Meeting  
MOP7/2019/Inf46

#### Actions

Les Parties seront invitées à :

- prendre note des documents
- commenter et adopter la Résolution 7.13 relative au « Bruit d'origine anthropique ».

VII-6	Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique / Le Secrétariat</i>		
<p>Le Président du Comité Scientifique présentera ensuite un projet de Résolution sur les meilleures pratiques en matière de suivi et de gestion des échouages de cétacés, dont l'objectif est d'adopter certaines bonnes pratiques normalisées. En effet, l'harmonisation des bonnes pratiques en matière de nécropsie de cétacés et de développement de cadres de diagnostic dans les Accords de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS renforcera les échanges et la collaboration entre les experts concernés et entre les réseaux d'échouage.</p> <p>Le Secrétariat sera invité à présenter des documents sur l'Identification des entités impliquées dans les réseaux d'échouages de cétacés et sur la Constitution de banques de métadonnées consultable sur les échouages de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et sur les banques de tissus de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS.</p>		
<b>Documents</b>	<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Best Practices on cetacean post-mortem investigation and tissue sampling resulted from the harmonization process in ACCOBAMS and ASCOBANS (version anglaise uniquement) MOP7/2019/Doc 33</li> <li>• Meilleures pratiques en matière de surveillance et de gestion d'échouages de cétacés MOP7/2019/Projet Res 7.14</li> <li>• Report of the Joint ACCOBAMS and ASCOBANS Workshop on harmonisation of the best practices for necropsy of cetaceans and for the development of diagnostic frameworks // MOP7/2019/Inf 28</li> <li>• Report of the joint ACCOBAMS/ASCOBANS/ECS/SPA-RAC Workshop on Marine Debris and Cetacean Stranding MOP7/2019/Inf 29</li> <li>• Identification of entities involved in cetacean strandings networks and building a searchable metadata bank on cetacean strandings in ACCOBAMS Area MOP7/2019/Inf 43</li> <li>• Searchable metadata on cetaceans' tissue banks in ACCOBAMS Area MOP7/2019/Inf 44</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2 : Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.22</li> </ul>	
<b>Actions</b>		

Les Parties seront invitées à :

- a) prendre note des documents
- b) commenter et adopter la Résolution 7.14 relative aux « Meilleures pratiques concernant les échouages de cétacés ».

VII-7	Déchets marins	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>		
Ce projet de Résolution vise à souligner l'importance d'évaluer et d'atténuer les impacts négatifs des déchets marins sur les cétacés, en particulier en surveillant l'ingestion de déchets marins et les indices d'enchevêtrement lors des nécropsies de cétacés, conformément aux meilleures pratiques incluses dans le projet de Résolution sur les échouages. Ce projet de Résolution encourage également à renforcer la coopération sur cette question avec tous les Organismes, Organisations et Initiatives pertinents à l'échelle régionale.		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des impacts des déchets marins sur les cétacés MOP7/2019/<b>Projet Res 7.15</b></li> <li>• Pilot Actions on marine litter monitoring in Adriatic MOP7/2019/<b>Inf 27</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2 : Plan de Conservation</li> </ul>
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à commenter et adopter la Résolution 7.15 relative à l'« Évaluation des impacts des déchets marins sur les cétacés ».		

VII-8	Observation des cétacés	
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique / Le Secrétariat</i>		
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution sur les activités commerciales d'observation de cétacé, dont l'objectif est de garantir la durabilité des activités de 'Whale Watching' dans la région de l'ACCOBAMS, notamment en promouvant le Certificat 'High-Quality Whale Watching®'		
<b>Documents</b>		<b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités commerciales d'observation des cétacés MOP7/2019/<b>Projet Res 7.16</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2 : Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.20</li> </ul>
<b>Actions</b>		
Les Parties seront invitées à commenter et adopter la Résolution 7.16 relative aux « Activités commerciales d'observation des cétacés ».		

VII-9	Mesures de gestion spatiale pour la conservation des cétacés	
<i>Présenté par : Le Task Manager du Comité Scientifique sur les Aires Marines Protégées / Le Secrétariat</i>		
Le Président du Comité Scientifique invitera le Task Manager concerné à présenter le rapport sur l'état d'avancement de la révision des Habitats Critiques des Cétacés. Cette initiative de l'ACCOBAMS a pour objectif de poursuivre et de renforcer la coopération avec toutes les Organisations concernées afin de tirer parti des efforts en cours pour la conservation des cétacés.		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancées dans la révision des Habitats Critiques pour les Cétacés MOP7/2019/Doc 35</li> <li>• Report workshop "Inputs to the ACCOBAMS ongoing effort to map human threats on cetaceans in the Mediterranean and Black Seas" (ECS 2017) MOP7/2019/Inf 30</li> <li>• Towards understanding the overlap of selected threats and Important Marine Mammal Areas (IMMAs) across the Mediterranean Sea (ECS 2018) MOP7/2019/Inf 31</li> <li>• Report of the Fifth International Conference on Marine Mammal Protected Areas (if available) MOP7/2019/Inf 32</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 2: Plan de Conservation</li> <li>• ACCOBAMS-MOP3/2007/Résolution 3.22</li> <li>• ACCOBAMS-MOP4/2010/Résolution 4.15</li> <li>• ACCOBAMS-MOP6/2016/Résolution 6.24</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p> <p>Les Parties seront invitées à prendre note du document.</p>		

VII-10	Mobilisation de l'ACCOBAMS pour la conservation de la biodiversité au-delà de 2020	
<i>Présenté par : Les Parties concernées</i>		
Le Président du Bureau invitera la Délégation française et les co-auteurs à présenter le projet de Résolution sur la Mobilisation de l'ACCOBAMS pour la conservation de la biodiversité au-delà de 2020. Ce projet de Résolution a été proposé par le Président du Bureau de l'ACCOBAMS durant sa 12 <sup>ème</sup> Réunion, en tant que contribution de l'ACCOBAMS à la mobilisation mondiale pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, grâce à l'engagement de ses Parties, en se reposant sur la valorisation des données robustes et des résultats significatifs de l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI), première évaluation à l'échelle régionale de la Méditerranée et de la mer Noire de l'abondance et de la répartition de la mégafaune, mais également des déchets marins et du bruit anthropique. En outre, les Parties à l'ACCOBAMS pourraient également s'engager à transformer les Résolutions adoptées en instruments juridiques, en mettant en œuvre et / ou en favorisant la mise en œuvre de mesures de conservation efficaces, aux niveaux national et régional de l'ACCOBAMS.		
<p style="text-align: center;"><b>Documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre mondial post-2020 pour la biodiversité : mobilisation de l'ACCOBAMS MOP7/2019/Projet Res 7.17</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec l'Accord / les Résolutions</b></p>	
<p><b>Actions</b></p> <p>Les Parties seront invitées à commenter et à adopter la Résolution 7.17 relative au « Cadre mondial post-2020 pour la biodiversité : mobilisation de l'ACCOBAMS ».</p>		

<b>Item VIII</b>	<b>ADOPTION DES RESOLUTIONS</b>	<b>Emploi du temps</b> 07/11/2019 - Après-midi
----------------------	---------------------------------	---

*Présenté par : Le Président du Bureau*

Les Projets de Résolutions examinées lors de la Réunion seront présentés en vue de leur adoption formelle.

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Hommage aux organisateurs MOP7/2019/<b>Projet Res. 7.18</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Article III</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à adopter les Résolutions.	

<b>Item IX</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>Emploi du temps</b> 07/11/2019 - Après-midi
--------------------	---------------------------	---

<b>Item X</b>	<b>DATE ET LIEU DE LA HUITIEME REUNION DES PARTIES</b>	<b>Emploi du temps</b> 07/11/2019 - Après-midi
-------------------	--	---

*Présenté par : Le Secrétariat*

L'Accord prévoit que chaque session de la Réunion des Parties convient de la date et du lieu de la prochaine réunion à titre provisoire. La Huitième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS devrait se tenir en 2022.

Documents	Liens avec l'Accord / les Résolutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Date, lieu et financement de la Huitième session de la Réunion des Parties MOP7/2019/<b>Projet Res 7.19</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Article III</li> </ul>
<b>Actions</b>	
Les Parties seront invitées à proposer leur hospitalité pour accueillir la prochaine MOP et à adopter la Résolution 7.19.	

<b>Item XI</b>	<b>ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION</b>	<b>Emploi du temps</b> 08/11/2019 - Après-midi
--------------------	--	---

*Présenté par : Le Président du Bureau*

A ce point de l'Ordre du Jour, les Parties adopteront le Rapport de Réunion

<b>Item XII</b>	<b>CLOTURE DE LA REUNION</b>	<b>Emploi du temps</b> 08/11/2019 - Après-midi
---------------------	------------------------------	---